



CONCOURS MAISONS ET JARDINS FLEURIS

REMISE DES PRIX

La remise des prix
se déroulera
en présence d'élus et
des membres du jury
autour du verre de
l'amitié.

Le lieu et le jour
seront indiqués
ultérieurement.

Conception et réalisation **DIAGONALE** - Saint-Astier

10^{ÈME} ANNIVERSAIRE CONCOURS MAISONS ET JARDINS FLEURIS

Inscriptions jusqu'au 31 mai 2024



VILLE DE
SAINT-ASTIER

10^{ÈME} ANNIVERSAIRE CONCOURS MAISONS ET JARDINS FLEURIS

HÔTEL DE VILLE
2 avenue Jules Ferry
BP 75 • 24110 SAINT-ASTIER



VILLE DE
SAINT-ASTIER

+ d'infos au 05 53 02 42 80 et sur mairie-saint-astier.fr

SAINT-ASTIER



LES OBJECTIFS DU CONCOURS

Encourager le fleurissement afin d'offrir aux habitants un cadre de vie plus agréable.

Grace à votre participation, en 2023, la Ville a obtenue la deuxième fleur décernée par le jury régional du label Villes et Villages Fleuris.

3 CATÉGORIES SERONT RÉCOMPENSÉES

Maison fleurie avec jardin ou cour - Balcon, fenêtre Extérieur de la propriété sur le domaine public*

LE RÈGLEMENT

Le concours est ouvert à toutes les personnes majeures.

Les participants doivent s'inscrire à l'aide du bulletin d'inscription.

L'inscription est gratuite

Le jury procédera à un passage entre le 3 et le 7 juin 2024, afin de visiter l'ensemble des réalisations et établir un palmarès.

Seuls les décors visibles de la rue seront évalués.

Les candidats récompensés par un premier prix en 2023 sont invités à participer à l'édition 2024.

Inscriptions gratuites :

Les participants doivent s'inscrire à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint, téléchargeable sur le site :

mairie-saint-astier.fr

Droit à l'image :

Dans le cadre de ses activités, la ville de Saint-Astier, est susceptible de produire des supports photos ou vidéos sur lesquels les participants peuvent apparaître.

Les participants acceptent que des photos et/ou vidéos de leurs maisons, jardins et/ou jardinières soient réalisées dans le cadre du concours.

Ces supports étant susceptibles d'être utilisés à des fins de promotion, les participants consentent à cette diffusion.

En outre, les photos publiées ou diffusées pourront comporter des mentions de texte du type : quartier, adresse, catégorie de participation, classement ou toute autre mention jugée nécessaire par la commune. Les utilisations éventuelles ne seront pas de nature à nuire ou à causer un quelconque préjudice.

Engagement des participants :

L'inscription au concours implique l'acceptation des prescriptions contenues dans le présent règlement, ainsi que les décisions du jury.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION pour l'ensemble du fleurissement

- Aspect général et impression de fleurissement
- Originalité et créativité
- Diversité et pérennité des plantes
- Utilisation du paillage ou de couvre-sols pour économiser l'entretien et l'eau

LES RÉCOMPENSES pour le fleurissement

1^{ER} Prix : Un érable cannelle + Repas "Table du Marché"

2^{ÈME} Prix : Un magnolia grandiflora + carte 5 places de cinéma

3^{ÈME} Prix : Un vitex agnus castus + petit outillage

4^{ÈME} Prix : Une spirea japonica "Magic Carpet"

Du 5^{ÈME} au 10^{ÈME} Prix : Un rosier

Pour tous les participants : Une fleur et des bulbes de narcisses

BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner avant le 31 mai 2024

Le bulletin d'inscription peut être remis en mairie, ou envoyé par courriel : **mairie@saint-astier.fr** ou par courrier.

Nom : Prénom :

Adresse :

Courriel : @ Tél. :

CATÉGORIE CHOISIE :

- Maison fleurie avec jardin ou cour
- Balcon, fenêtre
- Extérieur de la propriété sur le domaine public (rue ou quartier)

Règlement lu et accepté

Signature :

